

Réf: Dossier N° 188435

Avis de constitution

SOCIETE « AXEL CAPITAL »

Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ATTOBAN CITE BELLE

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 02/02/2023 reçus par Me KOUASSI KANGAH CELINE , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 14/02/ 2023, il a été constitué une SAS P aux SOCIETE « AXEL CAPITAL »

? Valeurs mobilières : Gérer, détenir, administrer, étudier et acquérir par tous moyens, mettre en valeur, transférer, céder, fusionner, absorber, louer, toutes détentions directes ou indirectes, majoritaires ou minoritaires, de toutes valeurs mobilières (actions côtés ou non-côtés, titres, parts sociales, droits sociaux financiers, parts d'intérêts, trust ou fiducie), dans toutes entreprises et sociétés (civiles, commerciales, artisanales, industrielles, agricoles, libérales, financières, mobilières ou immobilières), alliance ou association en participation, groupement d'intérêt économique, ivoirien ou étrangères, existantes ou à créer. Prendre en location-gérance tous fonds de commerce ou établissements. Favoriser la création, la reprise, la sauvegarde et le développement d'entreprises, en apportant les moyens financiers nécessaires à leurs développements, avec un accompagnement global et technique.

Immobiliers : Détenir, acquérir, vendre des titres sociaux de sociétés détenant des actifs immobiliers. Gérer, administrer, exploiter et mettre en valeur tous biens immobiliers construits ou non construits, l'édification de toutes constructions, la location de ces biens. Exploiter par bail, location ou autrement tous immeubles ou droits immobiliers. Obtenir toutes ouvertures de crédit, prêts et facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires ; Financement et financement sur prêt bancaire et hypothécaire. Proposer des solutions de services et de portage immobilier.

Financement : Assurer la gestion financière des biens, des placements, des disponibilités (centralisation de trésorerie). Développer une offre de financement de placement participatif et communautaire, de garantie et de cautionnement solidaire. Assurer l'intermédiation financière, également apporteur d'affaires, ingénierie commerciale et financière. Collecter et gérer les ressources, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au développement des actions de la société.

Services : Développer les activités de conseils (diagnostique, accompagnement), en organisation, en restructuration, en création et en développement de toutes entreprises. Proposer l'assistance technique commerciale aux entreprises dans le cadre de leur développement. Apporter une aide à la gestion et l'aide au pilotage de projets. Assurer la prévention des difficultés économiques et des procédures collectives, ainsi que la prévention de l'accompagnement du surendettement des dirigeants et salariés. Assurer toutes prestations de service et d'assistance dans les domaines suivants : stratégique, management, financier, comptable, commercial, administratif, technique, informatique, marketing et social. Proposer la formation et la fourniture de toutes prestations et de tous services se rapportant aux activités précitées. Le commissionnement en tant qu'intermédiaire dans la commercialisation de tous produits et services, par tous moyens. Ainsi que toutes opérations de toute nature pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ou susceptibles de favoriser la création ou le développement.

La prise de participation en tous pays et sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, dont les activités ou l'industrie seraient similaires à celles de la présente société ou de nature à favoriser le développement.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ATTOBAN CITE BELLE

M YAO ERIC JEAN-MARIE AIMÉ (PRÉSIDENT)

null

n°CI-ABJ-03-2023-B16-00024 du 17/02/2023 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°14188/GTCA/RC/2023 du 17/02/2023

